



COMPTE-RENDU DE CONSEIL du 10 juillet 2026

Présents : Cyril BICHET, Séverine LAMONTRE, Alexis ANTOINE, Nelly CARLY, Michel RUCHET, Aurélie ROLLON BERG, Dany FRANÇOIS

Absents : Didier FAYS, Céline JOLY, Nicolas CLAUDEL, Corinne ORSUCCI

Pouvoir : Mr CLAUDEL donne pouvoir à Mr BICHET, Mme JOLY donne pouvoir à Mr FRANCOIS, Mr FAYS donne pouvoir à Mr RUCHET, Mme ORSUCCI donne pouvoir à Mme LAMONTRE

Retard :

Date de convocation : 06/07/2026

Ordre du jour

- Procès-verbal de la séance du 29/05/2026,
- Finances,
- Subvention coup de pouce rural (aménagement),
- Définition des dépenses au compte 623,
- Contrat de vérification annuelle paratonnerres,
- Projet d'aménagement de la forêt communale,
- Convention de mandat de facturation par ONF,
- Adhésion fondation patrimoine,
- Référent bibliothèque / COMCOM
- Divers

Michel RUCHET est désigné secrétaire de séance.

1) Finances

A la date du 10 juillet 2026, le compte de la trésorerie de la commune est créditeur d'un montant de 290 223.35.€

Accord subvention DETR pour le chemin de Pagny (avance de 2073.30€)

2) Subvention coup de pouce rural

M. le Maire Informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une demande de subvention Coup de pouce rural pour un montant de 10 000 € et de modifier la délibération 11/26 (devis d'aménagement des sanitaires de la salle des fêtes)

Après délibération, le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe tous les documents nécessaires.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

3) Définition des dépenses au compte 623

Monsieur le Maire fait part que suite aux élections municipales de mars 2026, il est nécessaire de prendre une délibération pour la durée du mandat concernant les dépenses à affecter au compte 623.

Le conseil Municipal, après en, avoir délibéré :

- DECIDE d'imputer au compte 623 – Publicité, Publications, Relations publiques, toutes les dépenses afférentes aux manifestations suivantes, étant précisé que ces dépenses se feront dans l'intérêt communal :

- Toutes les cérémonies commémoratives : 8 Mai, 14 Juillet, 11 Novembre ,....;
- Animations et manifestations diverses (Chasse aux œufs, carnaval, Saint-Nicolas, Fête Nationale, Halloween etc...);
- Inaugurations officielles (locaux, bâtiments publics, etc...);
- Réceptions diverses (personnalités, réunions du conseil municipal, départ en retraite employés municipaux, remise de médaille, etc...);
- Repas et colis des anciens ;
- Repas de fin d'année des employés municipaux
- Récompenses sportives ;
- Evénements divers (naissances, mariages, décès...);
- Manifestations culturelles (théâtre, foire, spectacles divers, fête de la musique, feux de la St Jean, etc...);
- Réunions en direction de la population (Vœux du Maire, réunions publiques, récompenses maisons fleuries, maisons décorées ou autres).

Les dépenses visées par les manifestations comprennent les boissons, repas, fleurs, gâteaux divers, restaurants, livres, friandises, décorations, rémunérations d'intervenants extérieurs, de traiteurs, cadeaux de départ, cotisations SACEM, feux d'artifice, lampions, locations de matériel et de salle, cadeaux de mariage, sapin de Noel , frais de presse, cartes cadeaux...

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 dans la limite des crédits au budget communal chaque année.

Toute délibération antérieure est abrogée.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

4) Contrat de vérification annuel paratonnerres

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a un contrat avec la Société Alsacienne de Paratonnerres qui est sur le point de se terminer.

Il évoque que ladite société a envoyé un nouveau contrat de vérification, valable pour une durée de 5 ans, dont la première vérification aura lieu au mois de janvier 2027 pour un montant de 202,00 € Hors taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE,**
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter l'ordre de passer la commande.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

5) Projet d'aménagement de la forêt communale

Le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office national des forêts en vertu des dispositions des articles L. 124-1.1, L. 212-1 à L. 212-3, D 212-1, D 212-2, R 212-3, R 212-4, D 212-5.2, D 214-15 et D 214-16, du Code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Emet un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

6) convention de mandat de facturation par ONF

Monsieur le Maire Informe les membres du Conseil Municipal de la mise en œuvre de la réforme de la facturation électronique en forêts publiques à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation.

Il autorise Monsieur le maire a la signer ainsi que tout document nécessaire à son évolution.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

7) Adhésion fondation patrimoine

Monsieur le Maire Informe les membres du conseil avoir reçu un courrier, de la fondation du patrimoine en date du 15 mai 2026, demandant d'adhérer pour une cotisation minimum de 100 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas adhérer à la fondation du patrimoine.

Pour :

Contre : 11

Abstention :

8) Référent bibliothèque / COMCOM

Monsieur le Maire Informe les membres du Conseil Municipal que Corinne.O a demandé a arrêter sa fonction de « référent Bibliothèque ». En effet, elle va également arrêter sa participation à la gestion de cette dernière. Il serait souhaitable de nommer un nouveau « référent bibliothèque » bien que cela ne soit pas obligatoire.

Référent pour la bibliothèque :
- Madame Séverine LAMONTRE

Délégués à la COMCOM

Monsieur le Maire fait un état des lieux des personnes inscrites pour les différentes commissions à la communauté de communes. Il rappelle qu'il faut également valider les derniers délégués.

Pôle Environnement

- **Commission - eau** : eau potable-assainissement-cours d'eau et G.E.M.A.P.I : FAYS Didier et BICHET Cyril (suppléant)
- **Groupe de travail** : espace naturel – biodiversité – trames vertes et bleues : ORSUCCI Corinne et Antoine ALEXIS

Pôle aménagement du territoire

- **Commission urbanisme** : Révision et modification du PLUi puis suivi de son évolution ; autorisation du droit des sols, SCOT : proposition d'un représentant par commune : BICHET Cyril et FAYS Didier (suppléant)

Pôle développement social

- **Groupe de travail – comité de pilotage - développement social** : politique sociale, petite enfance, gérontologie, insertion, banque alimentaire, CLAUDEL Céline et ROLLON BERG Aurélie et Orsucci Corinne

Pôle culture, éducation, jeunesse et sports

- **Groupe de travail – comité de pilotage – culture – sport – musique** : : diffusion culturelle, actions culturelles-loisirs-sport-services aux associations – parc matériel – musique ROLLON BERG Aurélie
- **Groupe de travail - jeunesse** piloté par NOOBA (et coanimé par le VP culture) ROLLON BERG Aurélie
- **Groupe de travail - lecture publique, contes** ORSUCCI Corinne

Pôle finances, moyens généraux

- **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** : 1 membre par commune. La composition sera validée lors d'un prochain conseil communautaire BICHET Cyril

Règlement intérieur

- commission ponctuelle pour la rédaction du règlement intérieur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est également important qu'il y ait un délégué par commune pour :

- L'eau FAYS Didier
- L'urbanisme BICHET Cyril
- L'habitat / OPAH BICHET Cyril
- Nooba LAMONTRE Séverine et ROLLON BERG Aurélie
- Référent pour le centre social ROLLON BERG Aurélie et ORSUCCI Corinne

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la liste des référents

Pour : 11

Contre :

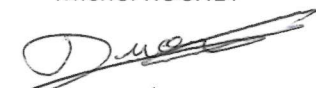
Abstention :

Points divers :

Des nouvelles poubelles ont été envoyées par la COVALOM,
Monsieur et Madame DEFORGE ont adressé leurs remerciements pour le cadeau offert lors de leur mariage,
Le Salon des Maires se déroulera à Toul le 09 octobre 2026,
Les nouveaux compteurs d'eau seront mis en place à partir du 20 juillet 2026.

La séance est close à 21H14

Michel RUCHET


Secrétaire

Cyril BICHET

Maire

